

---

## Commissions parlementaires

---

### Commission des institutions

#### Consultation générale

#### Document intitulé «La Réforme du mode de scrutin au Québec»

La Commission des institutions tiendra des auditions publiques à compter du 29 novembre 2002 dans le cadre de la consultation générale sur la réforme du mode de scrutin. Pour cette occasion, la Commission a publié un document de consultation intitulé : «La Réforme du mode de scrutin au Québec». Ce document est disponible sur demande et peut également être consulté dans le site Internet de l'Assemblée nationale ([www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)).

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le 21 novembre 2002. La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra. Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 25 exemplaires supplémentaires.

Il est également possible de faire connaître à la Commission son opinion sur le sujet par le biais de la rubrique «Consultation en ligne», dans le site Internet de l'Assemblée, en utilisant le formulaire apparaissant à l'adresse Internet suivante : ([www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)). Les auteurs des opinions ainsi exprimées peuvent également être invités en audition par la Commission.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à : M<sup>e</sup> Louis Breault, secrétaire de la Commission des institutions, Édifice Pamphile-Le May, 1035, rue des Parlementaires, 3<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1A 1A3.

Téléphone : (418) 643-2722 Télécopieur : (418) 643-0248  
Courriel : ([lbreault@assnat.qc.ca](mailto:lbreault@assnat.qc.ca)).